





Le point sur la transposition des standards OST européens en France

#### ÉDITORIAL

Bonjour à tous,

2014 verra se poursuivre la transposition des standards OST européens en France, laquelle s'achèvera avec le déploiement des OST électives, selon un calendrier qui est en cours de révision compte tenu des décalages récemment annoncés par Euroclear.

La première étape (stream 4) a été franchie avec succès le 18 novembre 2013. Les travaux continuent à un bon rythme dans les instances européennes, avec la tenue de l'European MIG les 23 et 24 janvier 2014 à Vienne. Au plan réglementaire, les textes nécessaires sont présentés dans le cadre de la loi d'habilitation sur la simplification et la sécurisation de la vie des entreprises.

Nous nous efforçons d'élargir l'accès à l'information avec, bien sûr, la présente newsletter, mais aussi la publication d'articles consacrés aux OST dans la Revue Banque (RB de novembre 2013 et de janvier 2014), les communications d'Euroclear préparatoires à la mise en œuvre des stream avec enfin un événement AFTI le 2 avril prochain au cours duquel le planning révisé sera présenté.

Sur le plan de la formation, une offre labellisée par l'AFTI et proposée par OTC GROUPE ONEPOINT et SWIFT est disponible.

Enfin, le cahier des charges de Place intégrant le planning et les modalités de migration a été diffusé par le CFONB le 19 novembre 2013 (N° 20130089) et figure sur son site Web ainsi que sur celui de l'AFTI.

Très bonne année 2014.

Marcel Roncin
Président de l'AFTI

#### ÉTAT D'AVANCEMENT

### Revue du Planning du projet

Suite à l'annonce par Euroclear du report de livraison des éléments techniques nécessaires à la mise en œuvre de la réforme sur les OST, la Place française, et les Marchés ESES, s'organisent pour définir un nouveau planning.

Mi-janvier Euroclear informe les acteurs des marchés ESES qu'il se voit contraint de décaler le planning de livraison des stream 5 et 6, tel que prévu jusqu'alors.

Face à cette annonce soudaine, la place se mobilise pour analyser les impacts de ce report sur l'ensemble des composantes du projet :

- Techniques
- Réglementaires
- Fonctionnelles
- ... et proposer des solutions d'articulation des livraisons, en maintenant les exigences fortes exprimées jusqu'alors :
- Maintien du périmètre fonctionnel global initialement défini
- Maintien d'une cohérence fonctionnelle au sein de chaque lot
- Mise en production de l'ensemble des composantes de la réforme au plus tard avec la mise en œuvre de T2S sur la zone ESES en mars 2016.

Ces éléments ont été communiqués à Euroclear, qui réévalue son planning et sa capacité à délivrer ces composantes, dans le respect de ces exigences.

Ces travaux doivent être finalisés au plus tard à la fin du mois de mars.

Ce report de planning ne remet pas en cause les différents travaux en cours, sur :

- · La description de pratiques de marché
- · La description de cas tests
- · La finalisation de certaines études
- .

qui sont nécessaires à la bonne réalisation du projet.

#### CONDUITE DU CHANGEMENT

L'impact des standards CAJWG/CASG sur les processus de traitements des OST (raccourcissement des délais de traitement, évolution du rôle de certains acteurs, recours systématique à des messages électroniques au format ISO 15022) impose à tous de réexaminer en détail leurs organisations tant en termes d'équipes que d'outils.

Ainsi, un dispositif d'accompagnement a été mis en place:

- Une formation labellisée « formation de Place » a été conçue en partenariat par SWIFT et OTC GROUPE ONEPOINT. Cette formation donne une vision précise du projet et de ses enjeux permettant ainsi de rapidement évaluer les impacts de la réforme sur les métiers et les systèmes d'information.
- Cette formation s'articule autour de deux journées, l'une dédiée à la présentation des impacts de la réforme sur les métiers, l'autre présentant les messages ISO utilisés pour l'annonce et le traitement des OST.

Plusieurs sessions de formations sont proposées en interentreprise pour l'année 2014, selon le planning suivant:

| Sessions | Volet Métier            | Volet ISO               |
|----------|-------------------------|-------------------------|
| 2        | mardi 11 mars 2014      | jeudi 13 mars 2014      |
| 3        | mardi 15 avril 2014     | jeudi 17 avril 2014     |
| 4        | mardi 13 mai 2014       | jeudi 15 mai 2014       |
| 5        | mardi 17 juin 2014      | jeudi 19 juin 2014      |
| 6        | jeudi 18 septembre 2014 | mardi 23 septembre 2014 |
| 7        | mardi 4 novembre 2014   | jeudi 6 novembre 2014   |
| 8        | mardi 16 décembre 2014  | jeudi 18 décembre 2014  |

D'autres sessions peuvent cependant être organisées à la demande des établissements. ■

N'hésitez pas à vous rapprocher des services concernés pour vos besoins en formation:

Renseignements & Inscriptions

Training-center@groupeonepoint.com / 0146949596 www.swift.com/training (inscriptions) veronique.sheta@swift.com ou +32 2655 4509 (renseignements)



# **CorporateActions**

Newsletter n°3 - Janvier/février 2014



Le point sur la transposition des standards OST européens en France

#### LES TRAVAUX EN COURS

#### Les évolutions réglementaires

Les travaux d'analyse de l'impact des Standards européens sur nos pratiques nationales, ont fait apparaître quelques contradictions entre certaines règles de ces Standards et notre réglementation. Ces contradictions portent principalement sur:

- La période de cotation des droits de souscription: Selon la réglementation en vigueur, les droits de souscription doivent coter durant la période de souscription alors que les Standards préconisent d'avancer d'un cycle de règlement/livraison la période de cotation du droit par rapport à la période de souscription.
- Les modalités d'indemnisation des titres représentant des fractions: La réglementation française stipule que dans la plupart des cas d'OST nécessitant une indemnisation des détenteurs, celle-ci doit s'effectuer par une vente globale, par l'émetteur, des titres n'ayant pas pu être alloués, chaque bénéficiaire percevant ainsi un montant d'indemnisation identique, alors que l'application de la méthode top down préconisée par les standards implique une vente par chaque TCC des titres non alloués, l'indemnisation réalisée par ces derniers aux bénéficiaires pouvant donc être différente.

Des adaptations de la réglementation visant à l'harmonisation du traitement des OST ont donc été soumises au Parlement dans le cadre de la Loi d'habilitation sur la simplification et la sécurisation de la vie des entreprises adoptée récemment. Le détail de ces évolutions sera précisé par le biais d'ordonnances qui devraient être publiées prochainement.

#### La description des Market Practices

Les Standards élaborés par le Corporate Action Joint Working Group (CAJWG) ont pour objet d'harmoniser le traitement des opérations sur titres en Europe. Néanmoins chaque pays peut de par sa réglementation, ses outils ses usages, être amené à préciser ces standards au travers des règles fonctionnelles à respecter par les différents acteurs d'une même communauté.

Ces règles vont donc faire l'objet d'une présentation sous forme de « Market Practices » et viendront compléter les cahiers des charges de Place.

#### SUIVI DU DÉPLOIEMENT DES STANDARDS AU NIVEAU EUROPÉEN

### Mobilisation européenne face aux difficultés de mise en œuvre

L'European MIG, l'assemblée européenne semestrielle des MIGs, s'est réunie à Vienne les 23 et 24 janvier 2014.

La première journée a été consacrée aux OST. Elle a permis de partager les expériences en matière de déploiement des standards et de dresser un état des lieux de la situation des différents pays sur le sujet.

La France a ainsi été sollicitée pour partager son expérience. L'implémentation de la Record Date sur les distributions ou notre approche des standards sur les opérations impliquant le choix de l'investisseur ont été ainsi des sujets d'échange. Ces débats ont mis en avant la nécessité d'avoir un document public servant de support aux MIGs sur ces sujets. Ce document sera rédigé par le CAJWG (Corporate Actions Joint Working Group).

La situation des différents marchés révèle un contraste entre d'une part, une très forte mobilisation des acteurs concernés - 28 pays suivent de façon précise la mise en œuvre des standards et seules la Lettonie et la République Slovaque n'y participent pas - et d'autre part, le déploiement très lent des standards.

À part l'Italie, en quasi-conformité du fait de sa proximité avec la vague 1 de T2S, les autres pays ont peu progressé. La France a

ainsi informé ses homologues des retards de livraison d'Euroclear malgré la forte mobilisation de tous les acteurs. Du reste, ce report révèle bien que les évolutions d'infrastructures constituent l'élément moteur dans cette mise en œuvre.

L'Allemagne, elle, s'est montrée plus optimiste qu'en juillet 2013. Elle confirme son objectif de conformité pour 2015. Cette échéance, du reste, est toujours l'objectif assigné aux principaux marchés européens qui migreront vers T2S en espérant ainsi entraîner les pays périphériques dans leur sillage.

Les participants ont aussi exprimé le besoin d'avoir un argumentaire formalisé décrivant les bénéfices attendus de la mise en œuvre des standards OST, dans un monde transfrontalier.

Partant du constat des efforts accomplis par chacun, la France a suggéré de cesser d'avoir une approche de sanction des échecs (principe du « name and shame ») au profit de félicitations des progrès (« name and reward ») pour insérer le mouvement européen en cours dans un climat motivant.

Reste à voir comment tout cela se mettra en musique pour le prochain European MIG programmé en septembre 2014. ■

## CorporateActions

Newsletter éditée par l'AFTI avec la participation de OTC GROUPE ONEPOINT

Directeur de Publication: Marcel Roncin Rédacteur en chef: Marcel Roncin Comité de rédaction: OTC GROUPE ONEPOINT

Mise en page: Café Noir



Association Française des Professionnels des Titres

36, rue Taitbout - 75009 PARIS Tél.: 01 48 00 52 01 • Fax: 01 48 00 50 48

www.afti.asso.fr